



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 14 DECEMBRE 2015**

La séance est ouverte à 18 H 30.

Monsieur le Maire fait part de divers remerciements qu'il a reçus.

L'ordre du jour de la présente réunion est adopté à l'unanimité avec la modification suivante :

- La délibération n°203 ayant pour objet : « Convention d'utilisation par Habitat 76 de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville » est retirée de l'ordre du jour

Le Maire ou son représentant, dans le cadre de ses délégations et comme le prévoient les articles L 2122-22 et L 2122-23 du C.G.C.T., informe les membres du Conseil Municipal de l'état d'avancement des dossiers depuis le dernier Conseil Municipal du 30 novembre 2015 notamment dans le domaine des marchés publics.

Le Conseil Municipal abordant l'ordre du jour :

- Autorise M. le Maire ou son représentant à accepter la notification du fonds de soutien ainsi qu'à signer la convention avec le représentant de l'Etat s'y rapportant, permettant le versement de l'aide pour sortir d'un emprunt structuré.

- Autorise M. le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt pour refinancer le contrat de prêt décrit dans la délibération correspondante.

- Abroge la délibération du 3 juillet 2015 ayant délibéré sur la base d'un projet de protocole transactionnel vierge et dans lequel n'apparaissent pas les concessions réciproques des parties ; le Conseil Municipal approuve le principe de la conclusion d'un protocole transactionnel avec la Caisse Française de Financement Local ayant pour objet de mettre fin aux différents opposant la commune de Grand-Couronne d'une part et au sujet du contrat de prêt et de la procédure litigieuse en cours ; Autorise le Maire à signer le protocole transactionnel et à passer tout actes nécessaires à l'exécution de celui-ci.

- Adopte la Décision Modificative n°1 du Budget Principal n°1.

- Adopte le Budget Primitif Ville 2016.

- Adopte le Budget Primitif Transport 2016.

- Prolonge les tarifs 2015 de la restauration scolaire jusqu'au 31 mars 2016.

- Accorde sa garantie d'emprunt pour le remboursement de deux prêts : le premier PLS à hauteur de 100 % et le second, PLUS à hauteur de 40 %, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à Dialogue pour son financement à l'acquisition et à l'amélioration des logements pour l'opération Lohéac.

- Arrête les quotients familiaux tels que définit dans la délibération correspondante pour le calcul du taux de participation des activités municipales.

- Décide de prolonger le quotient familial 2015 jusqu'au 31 mars 2016 calculé selon la procédure de calcul mentionné dans la délibération correspondante.

- Vote une participation pour 2015 à l'Association Familles rurales de Grand-Couronne.

- Fixe la subvention de fonctionnement 2016 apportée au Budget C.C.A.S. et au Budget Transport.

.../...

- Décide le versement d'acomptes sur les subventions 2016 pour l'Amicale des Employés Municipaux et à l'Association des Retraités Municipaux.
- Approuve les termes de la convention relative à l'autorisation d'implantation d'installations sur les équipements métropolitains d'éclairage public.
- Fixe les montants des loyers des différentes propriétés communales au 1^{er} janvier 2016.
- Approuve les termes d'une convention relative à l'utilisation par Logirep de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville pour les deux quartiers de Grand-Couronne suivants : Diderot et Mesliers.
- Subventionne les coopératives des écoles maternelles et élémentaires sous réserve de la réalisation des projets pour les classes transplantées organisées par Pierre Brossolette et Victor Hugo pour l'année scolaire 2015/2016.
- Décide de la transformation des emplois qui figurent dans la délibération correspondante au 1^{er} janvier 2016 dans le cadre des avancements de grade, de la transformation de deux emplois au 1^{er} avril 2016 et 1^{er} juillet 2016 ainsi que de la création d'un emploi suite à la mise en stage au 1^{er} janvier 2016.
- Procède aux deux cessions suivantes situées rue du Paradis aux Essarts à Grand-Couronne :
 - 1°) - à M. et Mme YLMAZ Hassan, pour une parcelle de terrain cadastrée AT 1000, d'une contenance de 1 432 m².
 - 2°) - à M. et Mme HIRWA Felix, pour une parcelle de terrain cadastrée AT 752, d'une contenance de 1 131 m².
- Adopte les conventions ci-jointes pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 :
 - 1°) - Avec l'Association l'Ecrit Santé JOURNAL GLOBULES concernant le journal local réalisé par et pour les jeunes.
 - 2°) - Avec le Centre de formation du Comité d'Action et de Promotion Sociales de Petit-Quevilly, dans le cadre de la Politique de la Ville, qui fixe les modalités de fonctionnement de l'atelier vie quotidienne.
- Autorise le versement d'une bourse de formation directement à l'organisme concerné pour les demandeurs d'emploi de la commune qui suivent un parcours de formation.
- Finance des tests en vue d'obtenir une certification en langues étrangères, sur l'année 2016, au bénéfice de demandeurs d'emplois suivis par le Pôle Emploi, de jeunes en insertion professionnelle accompagnés par la Mission Locale et des étudiants.
- Alloue au collège Jean Renoir une subvention exceptionnelle dans le cadre d'un échange scolaire avec la Oberschule de Velten du 19 au 26 avril 2016.
- Autorise M. le Maire à signer la convention avec l'Education Nationale concernant « l'organisation de l'enseignement de la natation à la piscine » au Centre aquatique Alex Jany de Grand-Couronne pour l'année scolaire 2015/2016.

- Annule la délibération du 30 novembre dernier ; Prolonge l'application 2015 des tarifs au Centre de Loisirs pour les habitants de Grand-Couronne jusqu'au 31 mars 2016 ainsi que pour les habitants ne résidant pas à Grand-Couronne, dans les conditions mentionnées dans la délibération correspondante.

Fin de séance, à 20 h 10.

Grand-Couronne, le 15 décembre 2015.

Le Maire,

Patrice DUPRAY.